

AVENANT A LA CONVENTION DE STAGE

Signée le 1.2.../.04/18

	ENTRE
L'établissement d'enseignement supérieur : Université de Lorraine, établissement public à caractère scientifiqu	e culturel et professionnel, sise 34 Cours Léonold – CS 25233 –
54 052 NANCY Cedex, siret nº 130 015 506 00012, représenté par se	on Président, Monsieur Pierre Mutzenhardt,
Représenté par : (nom du (de la) signataire de la convention) : Antoir	
	hématiques et Informatique
Composante /UFR/: UFR Mat	hematiques at Informatique
Adresse d'envoi de la convention à compléter obligatoirement par	
56 his, boulevard de Scarpone, 54	000 Nancy
L'organisme d'accueil :	
Nom:	
LORIA UMR 7503 Salemi annihizana (I.)	
Adresse: Campus Scientifique BP239, 54 506 Tél: 03 83 59 20 Pax:	Vandoeuvre - les Nancy Mél: direction @ Toria.fr
Tél: 03 83 59 20 00 Fax:	Mid. wiffeecion (w toria. Fr
Représenté par : (nom du signataire de la convention) : Jean - Y	ves MARION MARION
Qualité du représentant : Directeur du LORIA	a nagariti arvee ("élightissement al"provéguement et lectu
Nom du service dans lequel le stage sera effectué: Equipe SY	VALP
Lieu du stage : (si différent de l'adresse de l'entreprise)	L'article est modific correction
Et l'étudiant stagiaire :	
Et l'étudiant stagiaire : Nom : MAR QUER Pro	Article 6 - Refuse de protection sociale
Sexe: F D M D né(e) le: 08/06/1997	
	o-1 Contilluation is to incure on Agale it is "to du platend
Adresse: 6 rue Cyffle, 54 000 Nancy Tél: Mél:	lending the fit sections socialies:
"Vivor no inscrete promise of a contract of	And the second s
Intitulé complet de la formation ou du cursus suivi dans l'établisser Licence L3 MIASHS: MIAGE/Sci	ences Cognitives Volume horraine:
SUJET DE STAGE :	600 h de présence/an
Teteronaten les couches connece	dec réceaux récurrents on TAL
Interpreter les couches cachées DATES DE STAGE: Du 23/04/ 2018 Au 03/08/20	18
DUREE DU STAGE *: Heures ou Semaines	ou Mois (rayer la mention inutile) soit en JOURS:
*7 heures = 1 jour et 22 jours = 1 mois	1) Pen percent beneficier to la Buislation fraccine sur la
Encadrement du stagiaire assuré par :	
L'établissement d'enseignement supérieur en la personne de :	
Nom: THOMANN	
Prénom: Laurent	
5 6 5 11 1 6	
Fonction: Protesseur, Responsable des De	Eages satisfied someway by
Tél: 03 72 74 16 24	
Mél: laurent, thomann Quinv-lorra	ine . Fr
L'organisme d'accueil en la personne de :	
Nom: CERISARA	
Prénom: Christophe	
Fonction: Responsable équipe SYNALP	
Tél: 03 54 95 86 25	
. 01.0	·
Mél: <u>cerisara la loria, fr</u>	Dage 1 cur 2

PREAMBULE

Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu le décret n^o2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,

Les parties ont signé une convention de stage en date du 40/04/2013. Elles souhaitent aujourd'hui préciser les modifications suivantes.

Article 1 - Modification de l'article 5 :

L'alinéa 2 de article est modifié comme suit :

Article 5 - Gratification - Avantages

(...)
Le montant horaire de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale. Une convention de branche ou un accord professionnel peut définir un montant supérieur à ce taux.

(...)

Article 2 - Modification de l'article 6 :

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'établissement d'enseignement et le/la stagiaire.

L'article est modifié comme suit :

Article 6 - Régime de protection sociale

6-1 Gratification inférieure ou égale à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale :

(...)

(...)

6.2 – Gratification supérieure à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale :

Les cotisations sociales sont calculées sur le différentiel entre le montant de la gratification et 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

(...)

6.4 Protection Accident du Travail du stagiaire à l'étranger

1) Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le présent stage doit :

(...)

- ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection accident de travail dans le pays d'accueil; une indemnité ou gratification est admise dans la limite de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (cf point 5), et sous réserve de l'accord de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie;

Article 3 - Modification de l'article 9 :

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'établissement d'enseignement et le/la stagiaire.

L'article est modifié comme suit :

Article 9 - Congés - Interruption du stage

Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, absence injustifiée...) l'organisme d'accueil avertit l'établissement d'enseignement par courrier.

Toute interruption du stage, est signalée aux autres parties à la convention et à l'enseignant référent. Une modalité de validation est mise en place le cas échéant par l'établissement d'enseignement supérieur. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin du stage est possible afin de permettre la réalisation de la durée totale du stage prévue initialement. Ce report fera l'objet d'un avenant à la convention de stage.

(...)

Article 4-Dispositions finales:

Les autres dispositions	de la convention de	stage initiales	restent inchangées.
-------------------------	---------------------	-----------------	---------------------

Fait à Le

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Nom et signature du représentant de l'établissement

STAGIAIRE (ou son representant Legal Le das Behrant)

Jean-Yves

Nom et signature
MARQVER Esteban

POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom et signature du représentant de l'organisme d'accueil

L'enseignant référent du stagiaire

Nom et signature

Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil

CERISARA Christ

Nom et signature